



VIVRE ENSEMBLE À ANGLARS-NOZAC

Bulletin municipal de janvier 2013

L'année 2012 s'est terminée par une accélération rapide du redécoupage des nouvelles intercommunalités pour les communautés de communes. En ce qui nous concerne, la communauté de communes Haute-Bouriane, après 10 années de réalisation de projets, s'est arrêtée et les communes qui la composent se sont réparties d'un côté vers la communauté de communes Souillac Rocamadour, et de l'autre vers celle de Quercy-Bouriane. Cette rapidité ne va pas sans question, mais nous devrions poursuivre nos projets et le développement de nos territoires dans des conditions sereines.

Dans ce contexte de « mille feuilles » de structures publiques, notre action au service de la commune a toujours été motivée par le développement des liens sociaux et de la solidarité. Cela se traduit par de multiples petites actions réalisées par la commune ou par le soutien aux associations qui œuvrent dans cet esprit. Le démarrage de la construction du Plan Local d'Urbanisme doit nous permettre, ensemble, de construire un projet communal ouvert vers l'extérieur, cohérent avec les politiques territoriales des communautés de communes et pays, et de développer ces relations de proximité. Les premiers éléments du diagnostic en cours de finalisation révèlent une commune plutôt dynamique, qui continue à attirer des jeunes, avec une diversité d'activités économiques, notamment agricoles, qui constituent des atouts pour notre avenir. Cela se vérifie aussi dans l'évolution des effectifs des écoles du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Milhac, Rouffilhac, Saint-Cirq-Madelon et Anglars-Nozac. Bien que toujours fragiles et nécessitant une vigilance permanente, les effectifs de nos écoles sont légè-

ment en progrès alors qu'autour de nous, ils régressent. Nous pensons que la dynamique sociale développée autour de l'amélioration permanente des conditions scolaires, la garderie péri-scolaire, la qualité de la cantine et l'accueil du centre de loisirs contribuent à ces résultats.

Comme vous pouvez le constater, dans un contexte socio-économique guère optimiste, nous ne baissons pas les bras et nous sommes de plus en plus persuadés que la sortie de cette crise passera par une démarche collective, par d'autres formes d'organisations locales, y compris sur le plan économique, et par une association de vous tous à l'élaboration de ces nouveaux projets. Avec l'ensemble du conseil municipal, nous souhaitons poursuivre cette méthode, dans le cadre du PLU, de la construction des relations entre les communes, de la qualité de l'accueil de nos enfants dans nos écoles ou dans les activités périphériques, dans le soutien à la vie associative et l'accueil de nouvelles activités économiques.

Au nom du Conseil Municipal, je vous souhaite une très bonne année 2013.

Pascal Pavan, Maire



De la Communauté de Communes Haute-Bouriane à la Communauté de Communes Quercy-Bouriane

En 2003, après une incitation forte des politiques nationales, et dans un souci de ne pas créer de déséquilibres trop importants entre la taille des différentes communes qui la composent, Anglars-Nozac et 11 autres communes ont créé la Communauté de Communes Haute Bouriane (CCHB).

C'est vraiment une nouvelle communauté qui se crée, avec sa propre fiscalité, ses propres statuts et ses propres moyens de fonctionnement. À la différence, un syndicat intercommunal recevait des financements par les communes adhérentes et assumait des missions au nom de ces mêmes communes.

Dans les communautés de communes, on parle de transfert de compétences. C'est-à-dire que les compétences détenues par les communes (elles peuvent s'occuper de tout aujourd'hui) sont transférées à la communauté de communes. À partir de cette décision prise par l'ensemble des communes adhérentes, cette compétence ne peut être assurée ensuite par la commune. Certaines l'étaient obligatoirement comme l'aménagement du territoire, le développement économique.

Depuis 2003, la CCHB s'est occupée (et a financé) :

- de l'entretien de la voirie communale, permettant de rembourser l'intégralité des emprunts contractés par les mairies avant 2003 pour l'entretien de leurs routes ;
- du développement touristique à travers le fonctionnement des offices de tourisme de Payrac et Le Vigan, la réalisation de sentiers de randonnées, la valorisation de notre territoire à travers le Pays Bourian, ... ;
- du développement économique en créant ou réhabilitant des commerces sur Masclat, Milhac, Anglars-Nozac (en projet) ou des zones artisanales sur Le Vigan, et en participant aux schémas économiques du Pays Bourian ;
- du développement culturel à travers le soutien aux fouilles sur le site du Piage et en réalisant le musée de Fajoles, la restauration du petit patrimoine bâti, ou en participant avec le Pays Bourian au programme Itinéraire Bis qui met en relation des artistes du territoire avec les élèves de nos écoles ;
- du soutien à une politique sociale à travers la création de la maison de retraite de Payrac, du

financement des crèches parentales de Gourdon et Souillac, ou de la mise en place d'un Relais Assistantes Maternelles ;

– ...

Et de bien d'autres projets qui étaient nécessaires pour notre territoire et qui n'auraient pu être portés par une commune, même la plus grande comme Le Vigan.

En 2010, une loi oblige ces collectivités à se restructurer et une Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) est créée dans chaque département, présidée par le Préfet. Dans le Lot, elle se compose de 40 élus. Elle a en charge de faire des propositions et valider (majorité des 2/3) les propositions présentées.

Nous avons démarré notre réflexion, au sein de la CCHB, et parce que nous appartenions au Pays Bourian, en souhaitant fusionner avec la Communauté de Communes Quercy-Bouriane (CCQB). Seules deux communes (Calès et Nadaillac de Rouge), naturellement tournées vers Souillac, étaient attirées par ce territoire. Suite à un différend, à l'initiative du Vigan, sur le projet de maison pluridisciplinaire de santé, la volonté de fusionner s'est brutalement arrêtée. La différence est importante :

- en cas de fusion de deux communautés de communes, on reconstruit une nouvelle structure intercommunale avec ses projets, ses compétences, sa fiscalité et sa gouvernance ;
- en cas d'adhésions de communes, celles-ci adoptent les compétences, fiscalité et gouvernance de la communauté de communes qui accueille : il n'y a rien à négocier.

Pour nous accompagner dans cette démarche, les trois communautés de communes concernées (CCHB, CCQB et CC Souillac-Rocamadour) ont fait appel à un bureau d'études qui a travaillé sur les projets, les compétences et partiellement sur le coût de fonctionnement.

Durant un grande partie de l'année 2011 et toute l'année 2012, le projet d'intercommunalité était bloqué par l'organisation du territoire sur les cantons de Souillac, Martel, Vayrac, Rocamadour et Gramat. En effet, pour pouvoir stopper d'une communauté de communes, il faut que toutes les communes se retrouvent dans une nouvelle. Hors, la CDCI avait régulièrement à statuer sur des propositions inco-

hérentes sur ce territoire là, empêchant toute prise de décision pouvant permettre d'accueillir les communes de la CCHB qui souhaitaient aller sur Souillac-Rocamadour.

La décision de la CDCI a finalement été prise le 26 novembre 2012 de rattacher les communes de Calès, Lamothe-Fénelon, Loupiac, Masclat, Nadaillac de Rouge, Payrac et Reilhaguet à la communauté de communes de Souillac-Rocamadour, et les communes d'Anglars-Nozac, Fajoles, Le Vigan, Milhac et Rouffilhac à la CCQB. Suite à cette décision, et pour que cette organisation soit effective au 1^{er} janvier 2013, il fallait que toutes les communes des 3 communautés de communes aient délibéré avant le 31 décembre 2012, ce qui a été fait.

La commune d'Anglars-Nozac fait donc partie maintenant de la CCQB et il nous reste à régler le transfert de l'actif de la CCHB entre les 2 communautés de communes, ainsi que les représentations.

La place des intercommunalités dans le développement d'actions qui nous concernent chaque jour va être de plus en plus importante. Le législateur l'a envisagé dans la réforme des collectivités en donnant, à partir de 2014, la voix aux habitants de désigner leurs représentants à ces collectivités. En 2014, nous aurons probablement à élire en même temps les conseillers municipaux et les représentants de la commune à la communauté de communes. Jusqu'à présent, ces représentants étaient désignés par le conseil municipal. A la CCHB, il y avait deux titulaires, Pascal Salanié et Pascal Pavan et deux suppléants, Gilbert Capbal et Didier Laval.

Pour partager davantage avec vous sur l'évolution de notre adhésion à la CCQB, et dès que nous détiendrons toutes les informations, nous vous réunirons pour avoir un temps d'échange avec vous, probablement au mois d'avril 2013.

Urbanisme

PLU

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme se poursuit. Dans un souci de concertation avec la population, une réunion publique de présentation de la procédure du PLU s'est tenue le 12 octobre 2012 (une quarantaine de personnes présentes). Auparavant, l'ADASEA chargée du diagnostic sur le volet agricole a organisé une rencontre d'information le 3 octobre à l'intention de tous les agriculteurs qui travaillent sur la commune. Elle a été suivie par une rencontre individuelle où chacun a pu exprimer sa situation et ses projets. La réunion publique devait permettre aussi aux citoyens de faire connaître leurs attentes par rapport au développement du territoire de la commune. Le troisième volet du diagnostic concernant la traversée du bourg d'Auniac sera mené durant le premier trimestre 2013.

À côté de cette réunion publique, il est aussi prévu une mise à disposition des documents ainsi que d'autres consultations du public à toutes les étapes importantes de l'élaboration du PLU. De plus, un registre de concertation sur lequel peuvent être consignés souhaits et attentes se trouve en mairie.

Le bureau d'études travaille actuellement à la réalisation du diagnostic de la commune. Toutes les informations relatives au PLU peuvent être consultées sur le site web de la commune.

Contact : Gilbert Capbal 06-80-92-27-90

Voirie et travaux

Travaux réalisés dans le cadre de la communauté de communes

- Le programme de voirie 2012 comprenant la Voie Communale (VC) n° 203 des Landes ainsi que la VC n° 309 à La Borie Blanche est à présent terminé.
- Un courrier a été adressé à l'entreprise concernant la reprise des dégradations du programme de chaussée 2011 (toujours en attente de traitement).
- Le débroussaillage des routes communales a été traité par l'entreprise Lavelot et le camion vert du point-à-temps a fini sa dernière intervention au mois d'octobre.

- Le lavoir du bourg d'Auniac est rénové avec la reprise du bassin, de la dalle ainsi que le changement de la grille du réservoir. Dans une prochaine étape, la charpente et la couverture seront reconstruites.
- De même, le lavoir de Lavayssière avec le renforcement et soutien de la charpente ainsi que la couverture. Dans ce cas, l'agent de la commune, Jean-Claude Bargues, est associé aux travaux.

Travaux réalisés par la commune

- Les travaux prévus sur le mur de l'enceinte du cimetière sont terminés ainsi que la réfection du caveau de M. Soulacroup. Il reste quelques finitions. Tout cela sera traité après une période météo plus clémente.
- Nous avons sollicité l'entreprise de couverture Soustre pour resuivre la couverture en ardoise de l'école ainsi que celle de la salle des fêtes.
- Le chantier des WC publics sur la place d'Auniac est dans la phase de finition. Il reste les peintures à réaliser. Les toilettes ne seront ouvertes que lors des manifestations et sous la responsabilité de l'organisateur de la manifestation.

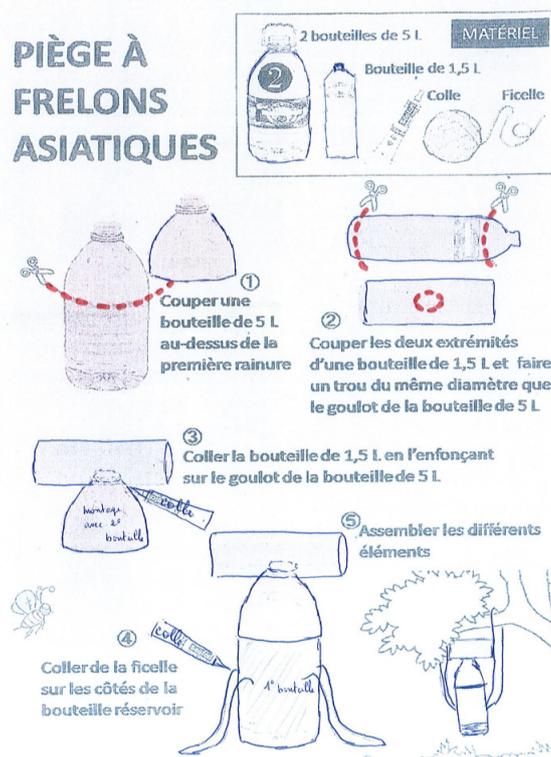


Contact : Pascal Salanié 06-89-46-31-54

Le frelon asiatique

Installé depuis plusieurs années sur notre territoire, les services publics et les spécialistes font le constat que nous ne pouvons pas l'éradiquer. Nous devons apprendre à vivre avec. Les solutions pour maîtriser l'expansion de cette espèce sont :

- Soit le piégeage, et celui-ci pour être efficace doit se réaliser dès la fin du mois de février pour capturer les reines et donc éviter la création d'un nouveau nid. Vous trouverez ci-contre un schéma transmis par les services de l'État (et présent sur le site) pour construire à moindre coût un piège. La limite de ce piège est qu'il n'est pas sélectif et d'autres sites présentent des pièges qui permettent à des insectes plus petits, et notamment les abeilles, de s'échapper.
- Soit la consultation de différents sites (Lot Nature notamment) qui, s'appuyant sur des recherches récentes, présentent les limites de cette technique et proposent d'autres moyens de lutte.



Actions en direction de la jeunesse

ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)

La fréquentation du centre de loisirs, d'une capacité d'accueil de 20 enfants de 3 à 12 ans, reste élevée.

Nous vous rappelons que ce service est en bonne partie financé par la CAF et la MSA par des prestations de service à hauteur de 4500€ ainsi que par un contrat enfance jeunesse à hauteur de 20500€. Les familles qui profitent de ce service participent pour un montant de 13,10€ par jour et par enfant (cantine comprise). En fonction de leur niveau de ressources, les familles peuvent bénéficier d'aides financières de la CAF ou de la MSA. Le reste est partagé entre la CAF et les 7 communes organisatrices.



À partir de janvier 2013, notre nouvelle communauté de communes (Quercy-Bouriane), ayant la compétence enfance jeunesse, prendra cette charge à la place des 7 communes.

Courant janvier 2013, la cour du centre de loisirs se verra équipée de 3 jeux :

- une maison avec prises d'escalade,
- un toboggan
- et une balançoire.

Ces jeux sont financés par la CAF, la MSA et l'APE via le Crédit Agricole. Reste à notre charge uniquement le montage des jeux qui sera réalisé dans le respect des normes de sécurité en vigueur.

Carnaval

Des enfants de la MJC de Gourdon (9-12 ans) viendront défiler avec les enfants de l'ALSH le mercredi 13 février après-midi dans Auniac. En retour, les enfants de l'ASLH participeront au grand carnaval de Gourdon avec les costumes réalisés par les enfants sur le thème de la Chine.

Réhabilitation de la cantine

Cette année 2012 encore, avec Béatrice Laval, cantinière, et Catherine Delmas pendant les vacances, nous travaillons à l'amélioration permanente de la qualité des repas servis (qualité des produits, équilibre alimentaire, ...). Cela passe notamment par des temps de formation. Nous nous approvisionnons auprès des producteurs locaux pour contribuer au développement économique de notre territoire.

Nous envisageons, à partir de 2013, d'entreprendre la réfection de la cantine pour l'agrandir et la mettre aux normes avec une cuisine mieux équipée et séparée du réfectoire. L'espace supplémentaire nécessaire sera pris sur la partie couloir et escalier qui monte à l'appartement ; cet accès sera refait en prenant beaucoup moins de place. Nous avons fait des demandes de subvention pour ces travaux.

Contact : Christiane Verdier 05-65-41-14-66

Association des Parents d'Élèves (APE)

L'Association des Parents d'Élèves s'est engagée cette année à organiser une manifestation dans chacune des communes du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI). Ces manifestations conviviales ont pour objet de récolter de l'argent pour accompagner financièrement les projets d'école. Le loto a eu lieu à Anglars-Nozac, le spectacle de Noël à Milhac et le carnaval aura lieu à Rouffilhac.

L'APE vous invite pour son repas **le 16 février** à la salle des fêtes de Saint-Cirq-Madelon. Informations et réservations auprès de l'APE.



Et si on parlait Foot

En premier lieu, les joueurs et les dirigeants ont le plaisir de vous souhaiter une bonne et heureuse année. Le bilan à mi-saison est plutôt positif, avec une 5ème place et 30 licenciés.

Le club tient à remercier les habitants de la commune pour l'accueil que les joueurs ont reçu lors de la présentation du memento 2013. Nous espérons, comme les années passées, une bonne participation au traditionnel loto et nous vous attendons nombreux pour soutenir notre équipe dans cette deuxième partie du championnat.

Le Bureau

État civil

Naissance

Léna SALANIÉ-CANET le 11 septembre 2012 à Cahors

Décès

Olivier Gérard SAUGER le 29 août 2012

Henri Jean Charles MOITIÉ le 31 août 2012

François Louis Adrien LEGEMBLE le 25 novembre 2012 (l'information n'a pas été diffusée car nous l'avons apprise le jour de son incinération)

Recensement de la population

Comme tous les 5 ans, la commune d'Anglars-Nozac procèdera à un recensement entre le 17 janvier et le 16 février 2013. Deux personnes ont été retenues pour faire ce recensement :

- **Rosemarie Blackburn** parcourra l'Est de la commune jusqu'à la route départementale D12 ;
- **Caroline Aussel** parcourra l'Ouest de la commune depuis la route départementale D12.

Elles se rendront dans tous les foyers de leur secteur pour vous donner des imprimés à remplir et fixer une date pour venir les rechercher.

Important : si vous rencontrez des difficultés pour remplir l'imprimé, ou si vous avez des doutes, surtout ne le remplissez pas et attendez le deuxième passage de votre agent recenseur qui vous aidera.

Nous vous remercions de bien vouloir leur réserver le meilleur accueil. Le résultat de ce recensement est important pour la commune car il conditionne la dotation de l'État que nous recevons pour établir notre budget.

Conditions d'allumage des feux de plein-air

Un arrêté préfectoral (E2012-183) relatif aux obligations de débroussaillage et aux conditions d'allumage des feux de plein-air a été publié le 5 juillet 2012. Il définit notamment les conditions de brûlage des déchets végétaux et la réalisation des feux. Vous le trouverez sur le site de la commune ou sur demande à la mairie.

Dernière minute : repas de la chasse le week-end du 23-24 février 2013.

Contact : Didier Laval 06-82-32-22-73

Mairie 46300 Anglars-Nozac — Tél : 05.65.41.20.43 — Mèl : mairie.nozac@wanadoo.fr

Accueil public : mardi et jeudi de 14h30 à 17h30. Secrétaire : Isabelle LANIO

Permanence du maire : samedi de 10h à 12h. Mèl : le.maire.anglars-nozac@orange.fr

Site web : <http://anglars-nozac.com>